



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 24 : Programme d'assistance technique

MISE À JOUR POUR LA RÉGION PACIFIQUE – PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT DU PACIFIQUE (PEIDP)

[Note présentée par les Samoa, coparrainée par les Îles Cook, Kiribati, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, les Tonga, les Tuvalu, Vanuatu et le Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO)]

RÉVISION N° 1

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note a pour objectif de faire le point sur les progrès réalisés dans le Pacifique en ce qui concerne les 30 recommandations de l'étude de faisabilité 2019 de l'OACI pour les petits États insulaires en développement du Pacifique (PEIDP). La « Déclaration de Port Moresby sur la sécurité et la sûreté de l'aviation » et la déclaration ministérielle qui y est associée ont largement approuvé les principales réalisations accomplies dans le cadre des recommandations issues de l'analyse des besoins (des PEIDP) en matière d'aviation.

Lors de leur réunion de juin 2022, les ministres de l'Aviation de la région Pacifique ont noté que des progrès significatifs avaient été enregistrés dans plusieurs domaines qui portent sur la substance de l'étude sur les PEIDP. Sans aborder spécifiquement les recommandations individuelles faites aux PEIDP, le PASO (Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique) et les États du Pacifique ont réalisé des progrès majeurs dans la réalisation des principaux objectifs de l'étude depuis 2019.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- prendre note du contenu de ce document et des principales mesures prises par les ministres régionaux de l'aviation ;
- prendre note des défis posés par la COVID-19 aux États insulaires du Pacifique dans le domaine du maintien et de l'amélioration des normes aéronautiques, y compris dans la mise en œuvre des recommandations de l'étude PEIDP ;
- approuver que l'OACI fournisse des ressources suffisantes au bureau régional de l'APAC pour soutenir non seulement les recommandations aux PEIDP, mais plus généralement pour aider les États insulaires du Pacifique à améliorer les normes aéronautiques dans le cadre de la relance de l'aviation après la pandémie.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte aux objectifs stratégiques de Sécurité de l'aviation et de Développement économique.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune
<i>Références :</i>	

1. INTRODUCTION

1.1 L'étude de faisabilité pour les PEIDP a été menée par l'OACI de mars à septembre 2019. Elle a donné lieu à un rapport contenant 30 recommandations, dont cinq adressées à l'OACI qui est invitée à les prendre en considération, les financer et les appliquer. Dix autres recommandations devaient être prises en compte par l'OACI en relation avec les donateurs, les institutions de formation et les banques multilatérales de développement.

1.2 Le rapport d'étude a également formulé 14 recommandations pour les États insulaires du Pacifique et une recommandation pour le Forum des îles du Pacifique (FIP).

2. ANALYSE

2.1 Les recommandations PEIDP se fondent sur une approche holistique visant à élaborer et mettre en œuvre une « feuille de route de l'aviation dans le Pacifique » afin de parvenir à une supervision réglementaire efficace, durable et résiliente de l'aviation dans la région.

2.2 Selon l'étude, le soutien direct aux tâches de supervision réglementaire des États devrait se fonder sur la création et le fonctionnement d'une organisation régionale de supervision de la sécurité (RSOO) renforcée. L'étude a également recommandé à l'OACI de créer un poste d'Agent de liaison PEIDP afin de faciliter le soutien aux PEIDP et d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la rapidité de leur communication et coordination pour les aider à respecter leurs obligations de conformité à l'OACI. Ce poste a récemment fait l'objet d'une nouvelle publication.

2.3 La recommandation d'établir une RSOO renforcée constitue un changement organisationnel important attendu des PEIDP. La « révision du Traité » recommandée est tout aussi importante. Les PEIDP proposent d'impliquer les membres du Forum des îles du Pacifique dans une démarche de collaboration destinée à réviser le Traité relatif à la sûreté et à la sécurité de l'aviation civile des îles du Pacifique (PICASST) et d'inviter tous les États du Pacifique à adhérer au Traité.

2.4 Ces recommandations d'importance stratégique formulées dans l'étude ont suscité l'attention voulue lors des travaux de la 1^{re} Réunion des ministres de l'Aviation de la région Pacifique (RAMM1), qui s'est tenue sous forme virtuelle en juin 2021 (à l'invitation du gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée).

2.5 La RAMM était la première réunion régionale de haut niveau sur l'aviation depuis le lancement du PICASST en 2004. Opportunité unique pour la collaboration régionale, la RAMM1 a bénéficié d'un soutien politique de haut niveau en faveur de l'harmonisation et de la coopération pour la sécurité, la sûreté et la relance de l'aviation dans la région du Pacifique.

2.6 La révision du PICASST a encore progressé à l'issue de la consultation des fonctionnaires publics et d'un atelier régional sur l'aviation organisé en avril 2022. Une version révisée du texte du traité a été présentée et approuvée par les ministres de l'Aviation du Pacifique lors de la 2^e Réunion des ministres de l'Aviation de la région (RAMM2) en juin 2022.

2.7 L'évaluation d'une organisation régionale renforcée (RSOO), y compris l'analyse des informations disponibles sur le PASO en tant que RSOO et l'établissement d'options financières détaillées, est également en cours. Les responsables de l'aviation ont analysé le modèle de financement et convenu qu'il devait faire l'objet de discussions approfondies afin de s'assurer que la manière dont le modèle de

financement soutiendra la nouvelle orientation stratégique définie dans la stratégie régionale du Pacifique soit parfaitement comprise.

3. CONCLUSION

3.1 Avant même l'étude PEIDP 2019, une dynamique positive favorisait déjà le renforcement des capacités, des ressources et de l'efficacité du PASO et des États en matière de surveillance réglementaire. Il faut aussi noter que la recommandation du PEIDP était adressée à un PASO et à des États qui étaient sans ressources.

3.2 Il faut mettre au crédit du PASO et des États du Pacifique les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principales recommandations du rapport PEIDP, malgré les contraintes en matière de ressources et les défis de la pandémie qui continuent à compliquer le maintien et l'amélioration des normes de l'aviation pour les PEIDP.

3.3 Il est essentiel que l'OACI fournisse des ressources suffisantes au Bureau régional de l'APAC pour soutenir non seulement la mise en œuvre des recommandations adressées aux PEIDP, mais aussi des engagements de la Déclaration de Port Moresby et des déclarations ministérielles régionales de 2021. Ces déclarations constituent un aspect essentiel de la réponse de la région et des États individuels à l'étude de l'OACI sur les besoins des PEIDP.